

Tribune des sections Genève-La Côte, Vaud Médias et Télécom de

n°2 - 2021 mai

syndicom le syndicat des médias et
de la communication



pour assurer un contact essentiel avec les membres et leur garantir autrement un espace d'expression

syndicomge.org

Un ancien syndicaliste à la tête du conseil d'administration de La Poste !

Ainsi donc, l'assemblée générale de La Poste a confirmé la proposition du Conseil fédéral et a nommé Christian Levrat à la présidence du conseil d'administration de La Poste à partir du 1^{er} décembre prochain.

J'ai connu Christian Levrat, tout jeune secrétaire syndical au Syndicat de la communication, un nouveau syndicat issu, en 1998, de la fusion des multiples entités syndicales du personnel de l'entreprise des PTT et de la sécurité aérienne dont les rapports de travail passaient du droit public (loi sur les fonctionnaires) au droit privé (code des obligations), suite à la libéralisation de ces services publics. J'ai aimé son dynamisme ainsi que le souffle nouveau qu'il apportait, rapport à nos anciens syndicats trop consensuels et assez peu politisés. En 2003, lorsqu'il fut nommé président central du Syndicat de la communication, j'ai apprécié la manière dont, à sa tête, il a fait connaître ce jeune syndicat jusqu'à le rendre incontournable au plan national. Le président central Christian

Levrat venait aussi de se faire un nom. La même année, il devenait vice-président de l'USS et était élu au Conseil national comme représentant du canton de Fribourg. Dès lors, il n'a plus quitté le devant de la scène nationale, en tant que conseiller national, puis président du Parti socialiste suisse dès le 1^{er} mars 2008. En mars 2012, il est élu au Conseil des Etats en remplacement d'Alain Berset, appelé aux plus hautes fonctions.

D'un point de vue politique, il se situe très à gauche dans son discours mais clairement social-démocrate dans son action. C'est surtout l'homme des « coups politiques », brillant lorsqu'il s'est agi d'évincer Christoph Blocher du poste de conseiller fédéral, mais bien moins glorieux lorsqu'avec le PS et la complicité des directions syndicales il a tenté de faire passer la réforme de la prévoyance sociale 2020, heureusement refusée par le peuple le 24 septembre 2017. Pire encore, lorsque le 19 mai 2019 il réussissait à faire avaler au peuple suisse la couleuvre RFFA, un projet invraisemblable concocté en compagnie de son collègue Paul Rechsteiner, alors président de l'USS, et en s'acquinant avec la

très droitière Karin Keller-Suter. Désastre à la suite duquel il a terminé sa « carrière » de président du Parti socialiste suisse en se faisant déborder sur sa gauche par les Verts aux dernières élections fédérales.

Mais que viendrait faire à la tête du Conseil d'administration de La Poste ce politicien à qui était promis l'habit de conseiller d'Etat dans le canton de Fribourg ? Permettez-moi d'oser une hypothèse : le costume cantonal a paru un peu étroit à cet homme ambitieux qui a préféré conserver la stature nationale qui a été la sienne depuis près de vingt ans. Alors, Christian Levrat à la tête de La Poste, une chance ? Peut-être, car je ne pense pas qu'il soit là uniquement pour appliquer docilement la stratégie du Conseil fédéral. Non ! L'homme voudra sans doute « marquer son passage ». Il est intelligent, compétent, écouté. Et peut-être parviendra-t-il à faire évoluer la politique de démantèlement des services publics en cours et à redonner à La Poste son lustre d'autan. C'est le crédit que le syndicat devrait lui accorder pour son arrivée à cette nouvelle fonction.



© Levrat - levrat.ch

Jean-Jacques Maillard

**La CCT de l'industrie graphique
a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022**

La Convention collective de travail (CCT) pour l'industrie graphique signée fin 2018 devait être renouvelée en 2021. Lors de la réunion du Bureau professionnel en décembre dernier, syndicom et Syna avaient déjà informé l'association patronale viscom de la possibilité d'une prolongation. Puis, la deuxième vague du coronavirus a frappé avec un impact fort pendant que d'autres secteurs faisaient aussi ce choix.

Une négociation comme celle d'une CCT exige beaucoup d'engagement, d'énergie et de temps. Si, aujourd'hui, d'un point de vue épidémiologique, nous voyons la sortie, ça n'est malheureusement pas encore le cas pour l'économie. Pour cette raison, il a été décidé de prolonger la CCT ainsi que les accords sur la formation professionnelle et la formation continue dans leur forme actuelle jusqu'au 31 décembre 2022. Une décision unanime qui, du moins dans le souvenir de l'auteur de ces lignes, n'a jamais eu lieu durant les longues décennies de ce partenariat social. L'objectif de cette décision est d'assurer aux entreprises et aux travailleurs la continuité et la stabilité dont ils ont besoin afin de se concentrer pleinement sur la résolution de la crise. Et nous espérons que tout le

monde pourra le faire. Nous ne savons pas si d'autres industries ont été confrontées à autant de changements au cours de leur histoire que l'industrie graphique. Il suffit de regarder ce que la numérisation entraîne et ce qu'elle implique. Mais ce virus est un coup dur.

Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que l'on continuera à imprimer dans notre pays et, rappelons-le, une CCT est un élément clé de la démocratie qui permet de rendre la société plus juste et de lutter contre l'illégalité. Nous avons également pour tâche d'attirer et de faire en sorte que nos jeunes restent dans nos entreprises. Et une bonne convention collective doit aussi avoir cet objectif. Pensez-y non seulement en termes de possibilités de perfectionnement professionnel mais aussi pour leur offrir de bonnes conditions de travail.

Notre CCT doit donc non seulement être appuyée et défendue avec conviction par toutes les parties concernées, mais il faut faire davantage pour accroître la communauté tarifaire. Imprimé en Suisse, avec CCT! C'est le slogan que nous aimerions voir sur nos produits imprimés.

Angelo Zanetti,
secrétaire central du secteur Médias

Plan social TX Group: les paroles ne suffisent pas

L'information est tombée il y a bientôt neuf mois : TX Group (ex Tamedia), plus grand éditeur de Suisse, prévoit 70 millions d'économies durant les trois prochaines années.

Un plan qui passera par des restructurations mais également par des licenciements.

Sans doute peu désireux de s'enfoncer une seconde fois dans une crise comme celle qui avait suivi l'annonce de la fin du *Matin*, l'éditeur zurichois jouait la conciliation en annonçant immédiatement vouloir associer les rédactions et les partenaires sociaux, parmi lesquels syndicom, aux réflexions et à la négociation d'un plan social.

Soucieux de trouver des solutions permettant de limiter au maximum le nombre de suppressions d'emplois et de pouvoir proposer aux licenciés un plan social digne, les délégations du personnel, soutenues par les partenaires sociaux, se sont mises au travail.

Pour proposer des alternatives, des réductions des coûts, pour permettre à ceux qui perdront leur emploi d'avoir un soutien financier ainsi que la possibilité de se réinsérer sur le marché du travail ou d'atténuer les effets d'une pré-re-

traite imposée. Mais neuf mois après, force est de constater que la volonté de négociation, de dialogue et de transparence affichée par TX Group ne se vérifie pas, pour l'heure, dans les actes. En Suisse alémanique, après dix-sept (!) tours de négociation, l'offre de la direction a été jugée en AG « inacceptable » par 80% du personnel technique et des journalistes.

Aucun accord n'a notamment été trouvé sur les points centraux que sont les indemnités de départ, le complément pour les 50 ans et plus et les retraites anticipées et les collaborateurs extérieurs réguliers, statut souvent précaire auquel TX Group a beaucoup recours. La représentation du personnel a dès lors décidé de saisir l'Office fédéral de conciliation.

En Suisse romande, où les négociations ont commencé plus tard, pas de plan social non plus pour l'instant dans le cadre de négociations placées sous l'égide de l'Office vaudois de conciliation.

Celui-là même qui avait dû être saisi aussi au moment de la fermeture du Matin.

Mais si depuis neuf mois le dialogue social n'avance pas, les restructurations prévues par TX Group, elles, déploient leurs effets. Sans dialogue ni la transparence promise, sans possibilité pour les concernés de proposer des alternatives. Les licenciements ont commencé sans que les rédactions aient pu véritablement essayer de les limiter et surtout sans plan social.

Promettre un dialogue social ne relève pas de la pensée magique. Il doit être suivi d'effets, d'actions. TX Group doit impérativement et rapidement proposer un plan social digne et véritablement intégrer les rédactions aux restructurations en cours.

**Plus de vaines promesses,
des actes !**

Melina Schröter,
secrétaire régionale
secteur Médias, Communication
visuelle et Librairies

Hommage au camarade Paul Pfister

En tant que militant de la section genevoise de la Fédération suisse des typographes, puis du Syndicat du livre et du papier, de Comedia et, à ce jour, de syndicom, je souhaiterais vous entretenir un peu du collègue Paul et de quelques choses que nous avons partagées dans ces syndicats.

J’ai souvenir de l’avoir rencontré une première fois en 1978, au rez de chaussée de la rue Saint-Léger dans un local de la Ligue marxiste révolutionnaire, pour nous rendre ensemble à l’autre base de cette organisation politique, rue de La Borde à Lausanne, afin d’y charger des tracts qui y étaient imprimés.

Plus tard, chez lui au 3^e étage de Saint-Léger, il m’avait fait découvrir un chanteur espagnol extraordinaire: Ramón Pelegero Sanchis, avec notamment une magnifique chanson contre la guerre «D’un temps, d’un país»*.

Il m’avait raconté son travail comme employé de commerce dans un secrétariat de la Fédération du commerce, des transports et de l’alimentation (FCTA) et sa déception d’y voir les syndicalistes professionnels si peu entreprenants. Aussi je ne fus guère surpris lorsque, après la seconde grève nationale de 1980 pour le renouvellement du CCT, Paul m’annonça qu’il souhaitait entreprendre un apprentissage dans l’imprimerie. Il hésitait entre typographe et imprimeur. Je lui conseillais plutôt ce second métier puisque le premier subissait de profondes modifications consécutives à l’abandon du plomb pour le passage au film. Tout indiquait déjà qu’il allait disparaître.

Grâce à l’article 41 de l’Ordonnance sur la formation professionnelle, Paul entreprit une formation d’imprimeur offset en deux ans. Pendant cette période, il m’appela à la rescousse en tant que commissaire d’apprentissage: son employeur avait de la peine à admettre qu’un apprenant de 30 ans puisse exiger un respect que n’ose pas toujours demander un plus jeune.

Devenu ouvrier, il participa à l’assemblée de militant-e-s de la section genevoise: il était désormais une personne de confiance.

C’est à lui sans doute, avec son ami de toujours, Hans Oppliguer, que nous devons la venue en masse d’une délégation zurichoise pour la troisième manifestation pendant la grève du 20 février au 21 mars 1990 à la *Tribune de Genève* contre des modifications d’horaires unilatérales et mon licenciement en tant que président de la sous-commission ouvrière et président de la section.

Lorsque j’ai repris la charge de secrétaire de l’Union des syndicats du canton de Genève, Paul devint délégué du SLP à l’assemblée de l’USCG et contribua aux campagnes unitaires pour les 40h, contre la modification de la loi sur le travail, l’armée ou le nucléaire: comme tant d’autres, il était persuadé du rôle central que pouvait assumer cette faïtière. Cette dernière, avec la gauche, lança en 1994 l’initiative dite «La Suisse» afin de préserver les emplois, mais elle fut rejetée en votation populaire.

Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, la généralisation des ordinateurs, des imprimantes, des photocopieuses et l’arrivée d’internet, touchèrent son métier. Les fermetures d’imprimeries se sont succédé sans que le syndicat ne puisse résister. Beaucoup durent recourir au Tribunal des prud’hommes pour tenter de sauver leurs droits minimums. C’est alors que Paul se porta candidat auprès de la Communauté genevoise d’action



Début 1994, Anita Cuenod, Paul Pfister et une collègue à la « Voix Ouvrière », dernière lutte des ouvriers pour essayer de sauver le quotidien « La Suisse ». Photo Max Missaglia.

syndicale pour cette juridiction, et il fut élu juge prud’hommes, charge assumée pendant trois législatures. Puis, proche de la retraite, il souhaite y renoncer. Mais parce que la CGAS ne réussirait pas à occuper un siège dans la Chambre de l’égalité et que je connaissais ses sympathies féministes - il accepta, sur ma suggestion, que le Syndicat suisse des services publics le présente pour la législature 2018-2022 en tant que Assesseur conciliateur LEG ♀♂. Paul me fit parvenir son dernier CV, celui que vous lisez ici.

Ce n’est qu’à partir de 2014 que j’ai eu le plaisir de mieux le connaître, lorsque, engagé par le SSP, il s’occupa du fichier de ses membres. Nous travaillions sur le même étage et nous utilisions tous deux le logiciel File-Maker. Très rapidement, il me fit part de son besoin de perfectionner la structure de sa base de données datant des années 1990 pour mieux utiliser ces dernières dans les phases de mobilisation. Nos premiers échanges pour ce faire commencèrent en février 2016 mais devant l’ampleur des réformes nécessaires pour adapter le fichier aux nouvelles normes et capacités, nous nous sommes résolus en avril 2017 à entreprendre la création d’une solution qui comporta finalement 31 tables et fut pleinement opérationnelle le 17 janvier 2018.

Pendant plus d’une année, nous nous sommes retrouvés en dehors de nos heures de travail respectives mais

devant nos ordinateurs, avec son chien près de la fenêtre, lui les statuts et les règlements centraux sous le coude, moi ceux de la section genevoise du SSP sur les genoux, pour analyser les flux de décisions et les besoins des instances afin de créer les rubriques, les liens et les occurrences pertinentes pour l’administration et la politique conventionnelle du syndicat. Au cours de cette réalisation, il a montré un souci absolu de paramétrer des garanties démocratiques d’accès et de fonctionnement et d’aménager le côté opérationnel pour chaque catégorie d’utilisateurs possibles.

Ainsi, finalement, nous avons été bien proches; et les matins furent nombreux à me plaire de retrouver plus particulièrement celui avec lequel je revivais la fraternité du rang et la solidarité du marbre, celui de la presse sur lequel le typographe change dans l’urgence la lettre cassée ou le filet usé afin que l’imprimeur puisse rouler et produire l’excellence cumulant leurs oeuvres communes.

Mais la maladie est survenue, une de celles auxquelles trop peu survivent. A l’hôpital, je t’ai vu avec ta compagne, toi très affaibli, elle prévenante. Et tu es parti ce 29 mars. Dans la chapelle j’ai entendu ton fils - dont tu me parlais si ardemment - nous aider à te dire adieu.

Claude Reymond, typographe, ancien secrétaire de la CGAS

* <https://www.antiwarsongs.org/canzone.php?id=1985&lang=fr>

Paul Pfister

7, Rue du Perron – 1204 Genève - 022 310 98 52 - pmpfister@bluewin.ch

Données personnelles

Né le 1^{er} mai 1952 de Embrach ZH marié, 2 enfants

Résident à Genève depuis 1978 (avec une interruption de 2 ans)

A la retraite dès le 1^{er} juin 2017

Données professionnelles

1973 CFC d'employé de commerce, Graf und Neuhaus Zurich

1983 CFC d'imprimeur Offset, Imprimerie Genevoise Genève

De 1970 à 1979 j'ai travaillé comme employé de commerce

De 1980 à 2008 j'ai travaillé comme imprimeur, dont 10 ans comme rotativiste à La Suisse et chez Edipresse

De 2009 à 2010 j'ai connu le chômage et j'ai travaillé comme employé de commerce et dans la numérisation de documents

Activités annexes

1985 à 1990 commissaire d'apprentissage visiteur (imprimerie)

1989/90 volontaire pour des week-ends et des camps chez Cap Loisirs

2002 à 2007 bénévole à l'Association des Restaurants Scolaires Cité Rive dont 3 ans comme Trésorier

2007 à 2017 Juge Prud'homme (Groupe 1)

Langues

Langue maternelle: Suisse - Allemand, Allemand

Trilingue: Français, Allemand, Espagnol

Vers une justice parallèle ?

Le 13 juin, la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) sera soumise au vote. Le référendum lancé par plusieurs ONG, dont Amnesty Suisse et Public Eye, a heureusement abouti. *Retoquons cette loi liberticide qui nous menace toustes !*

Sous couvert de sécurité et de prévention d’actes violents, la loi MPT «contourne» la justice pénale ordinaire et les garanties qui y sont liées. L’Etat est déjà autorisé à restreindre les libertés individuelles et la vie privée d’une personne quand il y a des motifs légitimes de suspecter qu’elle a commis un délit. Une procédure pénale est alors ouverte contre cette personne, qui bénéficie des garanties de protection qui en découlent.

Du droit pénal au droit administratif

La nouvelle loi autorise l’Office fédéral de la police (fedpol), un organe administratif, à imposer des mesures à caractère pénal – entre autres assignation à résidence, surveillance électronique, interdiction de quitter le territoire ou interdiction de périmètre – qui constituent de graves restrictions aux droits humains. Et cela sur la base de soupçons très vagues et non sur la base de délits effectivement commis. La personne risquerait de commettre un délit. Pour faire recours, encore faut-il savoir pourquoi on est poursuivi : la mesure repose le plus souvent sur des informations des services de renseignement et la personne concernée n’y a généralement pas accès. Dans ces conditions, il est très difficile sinon impossible de se défendre. Pour tout arranger, le recours n’a pas d’effet suspensif.

Renversement du fardeau de la preuve

Les autorités ne sont pas tenues de prouver qu’un délit aurait été commis. Au contraire, la personne visée doit fournir la preuve impossible qu’elle n’est pas une «personne potentiellement dangereuse» – situation totalement absurde. La présomption d’innocence passe à la trappe.

Protection des données bafouée

«En vue de motiver une mesure», fedpol et les services cantonaux compétents peuvent traiter des «données sensibles», notamment «sur les opinions ou les activités religieuses et philosophiques, sur la santé, sur les mesures d’aide sociale et sur les poursuites ou sanctions pénales et admi-

nistratives». Sans commentaire, pour ne rien dire de la position des professionnels de l’aide sociale ou de l’Office cantonal de la population et des migrations amenés à transmettre les données...

Nous sommes toustes menacés

Dans un flou fort peu artistique, l’article 23e, al. 2 de la loi MPT définit les activités terroristes comme «les actions destinées à influencer ou à modifier l’ordre étatique et susceptibles d’être réalisées ou favorisées par des infractions graves ou la menace de telles infractions ou par la propagation de la crainte». N’importe qui peut être potentiellement dangereux, les lanceurs d’alertes par exemple.

De plus, l’article 23l dispose que «fedpol peut interdire à un terroriste potentiel d’avoir des contacts, directement ou par l’intermédiaire d’un tiers, avec des personnes déterminées ou des groupes de personnes déterminés». Comment détermine-t-on les groupes de personnes ? Sur la base de leur allure générale, des opinions qu’elles défendent ? Même les enfants dès 12 ans sont concernés: obligation de participer à des entretiens censés «permettre d’évaluer la menace que représente le terroriste potentiel, ainsi que son évolution, et de l’écarter». Leurs parents y participent «dans la mesure où le but de ces entretiens ne s’en trouve pas compromis». Si les parents sont eux-mêmes considérés comme terroristes potentiels, qui soutiendra l’enfant lors de l’entretien, même conduit par des professionnels de services cantonaux ou communaux ? L’interdiction de contact, l’interdiction de périmètre et l’interdiction de quitter la Suisse leur sont également applicables. Quant aux adolescents dès 15 ans, ils peuvent être assignés à résidence, avec les conséquences qu’on imagine sur leur formation scolaire ou leur contrat d’apprentissage.

Source : www.amnesty.ch

Marie Chevalley

*Si l'Ordre des avocats est pleinement conscient de l'importance et de la nécessité de prévenir et de combattre le terrorisme, il **constate** que la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT), sur laquelle nous nous exprimerons le 13 juin prochain, pose de nombreux problèmes en matière de garantie des principes régissant un État de droit: cette loi doit être refusée et **invite** à voter **NON le 13 juin prochain**.*

Résultats de la votation par correspondance et en ligne pour l’Assemblée générale 2021

Comptes 2020 et budget 2021

Les comptes ont été approuvés par 187 voix pour, 2 contre et 4 abstentions. La décharge au responsable a été approuvée par 185 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions. Le budget 2021 a été approuvé par 187 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Elections

Membres des comités de secteur et du comité de section

comité de secteur Logistique

Ahmed Dakoumi, *responsable du secteur*; Alan Azouz, Yannick Cornu, Jean-Marie Baeriswyl, Odile Gainon, Mohamed-Reda Rezzouk, Patrick Simon et Marianne von Dach

comité de secteur Télécom/IT

Jérôme Degli Esposti Venturi, *responsable du secteur*; Rodolfo

Antonio, José Doce, Bertrand Fumeaux, José Ramon Gonzalez, Silvano Roubatel et Julien Worrell

comité de secteur Médias

Antonio Fisco, *responsable du secteur*; Ahmed Saïdi

comité de section

Ahmed Dakoumi, Marianne von Dach, Jérôme Degli Esposti Venturi, Rodolfo Antonio, José Doce, José Ramon Gonzalez, Bertrand Fumeaux, Julien Worrell, Antonio Fisco et Ahmed Saïdi. *Sont élus comme membres suppléants*: Alan Azouz et Mohamed-Reda Rezzouk

président de section

Jérôme Degli Esposti Venturi

vice-présidents de la section

Ahmed Dakoumi, Antonio Fisco

responsable des finances

Julien Worrell

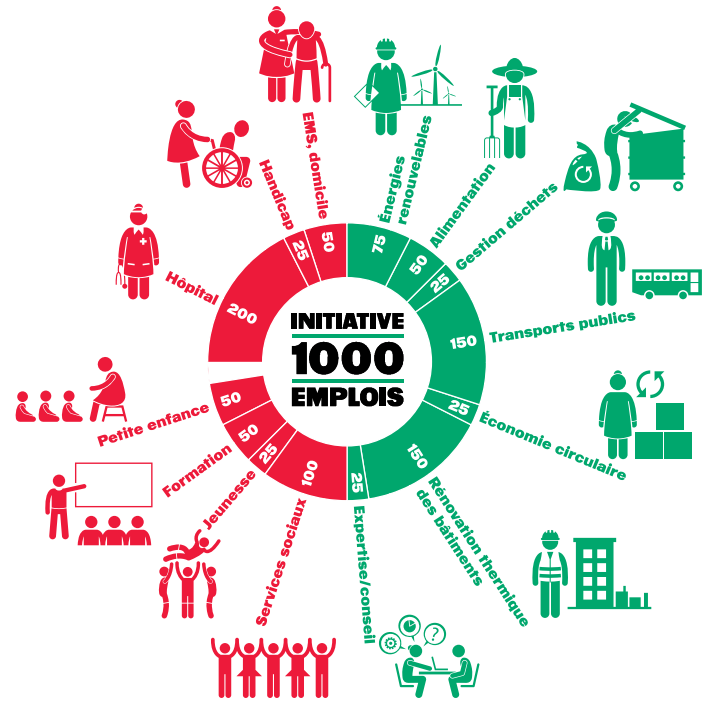
Pour une sortie sociale et écologique de la crise

Nous vivons une crise grave et multiforme – sanitaire, sociale, économique, climatique – aux conséquences dévastatrices. Pour éviter la précarisation de la population, le chômage de masse, la relance de l’économie au détriment du climat ou le report de charge sur les femmes, les syndicats genevois (CGAS) lancent une initiative qui propose une transition plus rapide vers une société durable, écologique et sociale, grâce à deux mesures :

- 1. tant que le chômage est élevé, la création de 1000 emplois par an dans les domaines sanitaires, sociaux, du care et de la transition écologique, dans les collectivités publiques cantonale et municipales et institutions à but non lucratif poursuivant des buts d’intérêt public ;
- 2. l’encouragement à la réduction de la durée du travail sans réduction de salaire de 41 à 32 heures hebdomadaires d’ici à 2030.

<https://1000emplois.ch>

1000 EMPLOIS PAR AN,
ce sont 1000 emplois à répartir selon les besoins
dans différents domaines sociaux et écologiques,
comme par exemple :



Cortège du 1^{er} mai 2021: journée revendicative

photos © Demir Sönmez



Bref rapport après 9 mois d’activité du GTS*

Suite à plusieurs cas de harcèlement et mobbing au travail rapportés dans les médias, et à la constatation des défaillances du système judiciaire dans le traitement des plaintes, quelques personnes ont lancé l’appel public paru dans Le Courrier du 18 septembre pour créer un groupe de travail afin de réfléchir sur ces problématiques.

Deux entrevues avec les experts ayant proposé leurs compétences ont permis de cerner les difficultés dans le domaine.

Puis après la visioconférence organisée par l’Université de Genève pour présenter la Convention n°190 sur la violence et le harcèlement adoptée en juin 2019, il est devenu évident que le groupe créé sous l’égide de la section Genève-La Côte de syndicom doit principalement s’investir pour que les prescriptions de cette convention internationale soient rapidement introduites dans le droit suisse, ou tout au moins que des protections adéquates s’ajoutent à celles existantes qui imposent aux employeurs des obligations de protection et de respect de leurs subordonnés. En effet, l’étude de plusieurs affaires montre que les victimes subissent des pressions et des exactions qui ruinent leur vie.

Mais plus grave encore s’agissant des lanceurs d’alerte, il n’y a pas de suivi et les auteurs des malversations bénéficient souvent de l’impunité. Il est d’autant plus nécessaire d’agir en la matière que la plupart des médias tenus par les grands groupes n’autorisent plus leurs journalistes à procéder à des investigations, et que seuls le courage et l’intégrité des lanceurs d’alerte permettent de signaler à la société des manquements ou des abus au sein tant des entreprises privées que des collectivités publiques. Relevons en outre que les autorités helvétiques envisagent de renforcer la censure des médias portant atteinte aux

entreprises ou aux responsables politiques. Par ailleurs, si pendant longtemps les délégué-e-s syndicaux, et parfois même des membres de commissions du personnel, ont tenté de juguler à l’interne la mauvaise gouvernance, de plus en plus souvent ces personnes sont réprimées ou licenciées sans qu’elles ne puissent jamais recourir aux lois pour se protéger ou obtenir pleinement réparation: les juges ne disposant toujours pas des moyens requis à une répression appropriée des employeurs qui profitent du « vide juridique », et les conventions collectives de travail n’étant plus en mesure d’interdire certaines « méthodes » patronales. Avec les défis sociaux posés par la crise sanitaire de la COVID, la situation risque de s’aggraver à l’avenir et les conditions de travail de se détériorer.

On observe d’une part que le harcèlement et le mobbing que subissent les employés et les lanceurs d’alerte sont un problème de santé publique, et d’autre part qu’une amélioration de la protection au travail et des citoyens contre la violence de certains potentats sévissant dans les entreprises ou services de toute nature s’impose de toute urgence.

Parce que les conventions de l’Organisation internationale du travail relèvent du droit international public et qu’elles ne s’adressent qu’aux Etats membres qui demeurent libres d’intégrer dans leur droit national les chapitres protecteurs, ou de s’en inspirer lors de l’adoption de lois, nous sommes d’avis qu’il faut susciter une action concertée des collectifs dont les buts intègrent une lutte contre le harcèlement ou le mobbing et fédérer les forces pour que les Chambres fédérales adoptent des lois d’exécution. Il conviendrait, par ailleurs, de soutenir la cause des lanceurs d’alerte devant la Justice en dotant chacun

d’eux d’un memorandum adapté à leur situation et par lequel les juges seraient invités à considérer les normes de la C190 comme « self-execution », c’est-à-dire comme normes directement applicables.

Claude Reymond,
secrétaire de coordination

*Groupe de travail syndicom contre le harcèlement au travail et pour une meilleure protection des lanceurs d’alerte
<https://www.asro1918.org/spip.php?rubrique22>

Oui à la loi CO₂

Fondement d’une politique climatique sérieuse et base pour des programmes d’investissement nécessaires

Avec la loi CO₂, nous votons sur la politique climatique des 9 années à venir. D’ici à 2030, la Suisse doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de moitié par rapport à 1990. La loi CO₂ forme le fondement de ce projet. Il est important de relever à cet égard que la loi a un caractère social. Car tant les recettes provenant de l’augmentation de la taxe sur le CO₂ appliquée aux carburants que celles provenant de la nouvelle taxe sur les billets d’avion et les vols privés seront largement redistribuées à la population, sur une base par habitant.

A moyen terme, les ménages à revenu modeste reçoivent ainsi au bout du compte plus d’argent en retour, et à long terme, ce n’est tout au plus que dans des cas individuels qu’ils seront faiblement grevés en sus.

Le développement nécessaire en vue de la transition énergétique contribuera non seulement à ce que la Suisse réalise véritablement les objectifs climatiques inscrits dans la nouvelle loi sur le CO₂, mais il créera aussi des milliers de nouveaux emplois durables dans tout le pays.



Actualités syndicales dans le secteur de la Logistique

Ayant entamé le deuxième trimestre 2021, nous pouvons déjà tirer un premier bilan sur l’application de certains points de la nouvelle Convention Collective Poste 2021 (CCT). Une nette amélioration a été constatée au sujet de la planification sur 14 jours. Ces dernières années, en particulier à l’unité Postmail distribution, cette règle était peu respectée. Mais, à présent, des directives claires ont été diffusées et elles sont dorénavant appliquées. Le personnel de certains teams connaît même sa planification un mois à l’avance.

Avec cette nouvelle CCT, il y aura deux bouclements par an, au lieu d’un seul. Lors de ces bouclements, les heures au dessus de 100 seront automatiquement payées. De plus, les collègues auront la possibilité, d’entente avec leurs supérieurs hiérarchiques et selon les possibilités de l’exploitation, de planifier la moitié de leurs heures supplémentaires en jours de compensation bloqués qu’ils pourront prendre comme s’il s’agissait de jours de vacances.

Certains responsables à La Poste ont décidé de ne pas communiquer de façon active sur cette nouveauté. Autrement dit, les collègues travaillant à ces endroits n’ont pas été informés de cette amélioration. syndicom se fera une joie d’informer comme il se doit le personnel aux endroits où cela n’a pas été fait. Une autre amélioration de la CCT concerne le personnel travaillant à temps partiel. Ces collègues ont à présent la possibilité de fixer un ou plusieurs jours de congé fixe dans la semaine en fonction de leur taux d’activité et en accord avec leur duo de conduite.

En bien des endroits, toutes unités confondues, de telles possibilités ont été mises en place. Malheureusement, certains responsables dans la nouvelle unité Services Logistiques font de «l’antijeu». Soit, à les entendre, cette possibilité ne peut pas être mise en œuvre, soit ils fixent comme pré-requis l’obligation de changer de team pour profiter de cette disposition. Ce qui bien évidemment décourage les collègues qui se montreraient intéressés. Si tu es concerné(e) par ces dernières lignes, n’hésite pas à prendre contact avec ton secrétaire régional !

Lors du premier trimestre 2021, une rencontre a eu lieu entre le nouveau responsable de l’unité Services Logistiques (issue de la fusion entre Postlogistics et Postmail) pour la Romandie, Jean-Maurice Constantin, et notre collègue Dominique Gigon. Lors de cette séance, suite aux nombreux dépassements de la Loi sur le travail qui ont eu lieu durant l’année 2020, le nouveau responsable s’est engagé à ce qu’il n’y ait plus de dépassements de 50 heures à l’avenir et que la semaine de 42 heures prévue par la CCT soit à nouveau la norme. A cela s’ajoute le fait que les heures supplémentaires devraient baisser drastiquement. Et comment réussir ces exploits ? En engageant massivement, pardi. Que voilà une bonne nouvelle !

La Poste Suisse a décidé de vendre son unité Securepost à l’entreprise Loomis, principal prestataire de la branche du trans-

port de fonds en Suisse, ceci au 1^{er} mai 2021 déjà. Sous prétexte que Securepost était déficitaire et trop petit pour se développer sur ce secteur et malgré les sacrifices que les 450 employés ont consentis ces dernières années, aucun état d’âme de la part des dirigeants de La Poste. L’entreprise Loomis s’est engagée à reprendre la totalité du personnel et de conserver ce dernier jusqu’à la fin de l’année 2021.

De la même manière, les collègues de Securepost profiteront encore de la CCT Securepost jusqu’au 31 décembre 2021. Après ? Rien n’est sûr... syndicom fera son maximum pour accompagner et soutenir les collègues, même chez Loomis.

L’entreprise Chaskis, à qui Uber Eat Genève a confié la gestion du personnel, a signé la CCT des coursiers à vélo, dont syndicom est signataire. Force est de constater qu’à l’heure actuelle les contrats de Chaskis sont encore en violation avec la CCT, principalement sur deux points : les contrats flexibles et l’absence de taux d’occupation fixe. Nous avons entamé un dialogue, lors de plusieurs séances, avec les dirigeants de Chaskis pour remédier à ces problèmes et trouver des solutions. Nous avons bon espoir d’arriver finalement «à bon port».

Epsilon SA appartient à 100% à l’entreprise La Poste Suisse. Elle emploie 600 employés en Romandie et distribue les journaux tôt le matin, ainsi que la publicité non adressée (DNA). C’est ce dernier secteur qu’Epsilon a décidé de restructurer.

A Genève, grâce à la votation du mois de septembre 2020, Epsilon doit respecter un salaire minimum cantonal de 23 francs de l’heure. Mais sur les cantons de Vaud et de Fribourg il n’existe aucun salaire minimum. De ce fait, Epsilon a décidé unilatéralement de baisser les salaires de la DNA à 16 francs de l’heure.

Du point de vue de syndicom et des premiers concernés, c’est inacceptable ! syndicom a interrompu les négociations avec les dirigeants d’Epsilon et de La Poste, qui se sont montrés intransigeants. Des interventions au niveau politique seront menées et des actions de lutte ne sont pas à exclure.

Ensemble, unis, nous sommes plus forts !

Michel Guillot,
secrétaire régional Logistique

Une presse de qualité,
ses investigations,
ses analyses et
des journalistes engagés
pour le bien commun
sont indispensables !

Abonnez-vous
au Courrier !

Recommandations
pour les votations du 13 juin
des syndicats suisses

oui à la loi CO₂

oui à la loi Covid-19

non à la loi sur
les mesures
policières de lutte
contre le terrorisme

AVS 21: la guerre est déclarée – Référendum obligatoire

En lançant sa proposition AVS 21, le Conseil fédéral a fait une véritable déclaration de guerre aux femmes mais aussi à tous les partis de gauche. Le projet a déjà été modifié, en le péjorant encore, par le très réactionnaire Conseil des Etats.

Nul doute qu’avec la droite majoritaire du Conseil national, celui-ci sera accepté lors de la prochaine session. On y discutera des détails, jamais du principe. On peut déjà être sûr qu’il restera inacceptable, car tous les partis de droite et du centre sont en faveur d’une augmentation de l’âge de la retraite, d’abord celui des femmes et après celui de tous. D’ailleurs, au mois de novembre 2019, les jeunes PLR ont lancé une initiative pour la retraite à 66 ans. Dans le même temps, les jeunes Verts libéraux (ce PLR repeint en vert) voulaient abolir les rentes AVS pour les retraités fortunés (qui pourront dès lors exiger de ne plus payer de cotisations ?) tout en demandant la retraite à 67 ans, comme le Conseiller fédéral Couchepin, mais lui en 2003 déjà...

L’AVS est une véritable institution que nous ont léguée nos parents, grands-parents et arrière-grands-parents. Et un système tellement social ! Pensez ! Payer sa cotisation en fonction de ses gains, aussi élevés soient-ils, mais toucher en retour une rente maximum identique à celle du travailleur lambda qui a peut-être payé 5, 10 ou même 100 fois moins... Personne n’ose donc l’attaquer de front, mais ceux qui ont beaucoup payé, tentent de récupérer leur mise et ne veulent surtout pas payer plus ! Alors, ils s’attaquent à l’âge de la retraite et

à son financement. D’abord à l’âge de la retraite des femmes, qui est déjà passé de 62 à 64 ans. Maintenant, on veut, pour elles, le faire passer à 65 ans, sous prétexte d’égalité... alors que cette égalité n’est même pas encore obtenue sur le plan salarial. En réalité, on veut seulement économiser sur leur dos 1,4 milliard par année.

Après avoir déjà échoué en 2004 et 2017, le Conseil fédéral revient à la charge quatre ans seulement après son dernier échec, sans proposer de compensations sérieuses et alors qu’on sait que la rente moyenne des femmes est déjà très inférieure à celle des hommes. De plus, le projet prévoit une amélioration du financement de l’AVS par une augmentation de 0,7% de la TVA, un impôt particulièrement antisocial: le même pour tous. Bien entendu, il existe d’autres possibilités, car l’argent ne manque pas en Suisse. Et aux plus riches, qui se plaignent de devoir payer déjà beaucoup trop, je réponds que ce qui compte n’est pas ce qu’on paie, mais bien ce qui reste.

Il faut rappeler qu’en parallèle, un projet de modification du 2^e pilier (LPP 21) est aussi sur la table des parlementaires. La prévoyance professionnelle, qui fonctionne selon le principe de la capitalisation et qui a montré ses limites en coûtant de plus en plus pour rapporter de moins en moins aux assurés.

Car, si les frais de gestion de l’AVS se montent à 2,14 millions pour 8,4 millions d’assurés et 2’324’849 retraités, ceux du 2^e pilier se montent à 5,2 millions pour 2,3 millions d’assurés et 744’977 retraités (chiffres parus dans le journal de l’AVIVO du mois de novembre 2019). Pour l’AVS, l’argent reçu des cotisations est immédiatement redistribué aux ayants droit et le Fonds de compensation en assure le roulement avec un capital d’un peu plus de 47 milliards.

Le 2^e pilier étouffe, lui, sous ses 1000 milliards (1 + 12 zéros !) de capital et peine à assurer les rentes promises. Cherchez l’erreur ! Mais attention. Il ne faudrait surtout pas que les parlementaires nous concoctent un de ces paquets ficelés dont ils ont le secret et qui mélangerait allégrement AVS et 2^e pilier. Les deux modifications doivent absolument faire partie de projets séparés.

Le système de répartition de l’AVS est un bon système qui doit être amélioré et non péjoré.

L’âge actuel pour bénéficier de la rente AVS doit être maintenu et les moyens pour y parvenir existent.

**Amis politiques,
préparez le référendum,
amis progressistes,
préparez-vous à le signer.**

Jean-Jacques Maillard

Voter la loi COVID-19 pour maintenir le filet social et économique

La crise du coronavirus met tout le pays à rude épreuve. Mais grâce à plusieurs mesures exceptionnelles de garantie des revenus, telles que le chômage partiel élargi et les indemnités de perte de gains, la Suisse s’en sort un peu mieux que d’autres pays. Une bonne partie de ces mesures de protection sociale et de soutien ont leur base légale dans la loi COVID-19, sur laquelle nous votons le 13 juin. En cas de refus, elles seraient supprimées rapidement et les salarié-e-s en feraient les frais. Le Comité de l’USS recommande donc à l’unanimité de voter OUI à la loi COVID-19.

La loi est déjà en vigueur depuis septembre 2020, car elle avait été déclarée urgente par le Parlement. Mais le référendum a été lancé et a abouti. Si la loi COVID-19 est rejetée le 13 juin, une grande partie des mesures de soutien sera remise en question. Et les salarié-e-s en seront les premières victimes, car il y aura plus de chômage et plus de pression sur les salaires.

Les enjeux sont énormes

Sans loi COVID-19, toutes les mesures qui ont permis d’ajuster les indemnités de chômage partiel (RHT) à cette situation particulière de pandémie disparaîtraient.

Concrètement, les salarié-e-s les moins bien payés verront leurs indemnités de chômage partiel (RHT) baisser. Actuellement, les salaires jusqu’à 4340 francs sont compensés

au-delà des 80 % habituels. Les employé-e-s sur appel et les employé-e-s temporaires n’auront plus aucun droit aux indemnités de chômage partiel. Pour les entreprises, le recours au chômage partiel redeviendra beaucoup plus bureaucratique, alors même qu’elles se retrouvent souvent en grande difficulté en raison de la crise économique. Tout cela met en péril de nombreux emplois. Mais il n’y a pas que le chômage partiel: une foule d’autres mesures et d’aides financières tomberont à l’eau. Dans les domaines des arts et de la culture mais aussi ceux du sport et des médias, de nombreuses personnes seront obligées de se tourner vers l’aide sociale. Les aides d’urgence et les aides cantonales destinées à leur permettre de traverser la période d’activités réduites disparaîtront.

Enfin, la protection particulière pour les employé-e-s vulnérables et le versement du salaire pendant une quarantaine seront aussi remis en question. Lorsque le travail en toute sécurité, les personnes vulnérables n’auront plus droit aux indemnités pour perte de salaire (APG) via la Confédération. Et la base légale pour le certificat COVID fera subitement défaut.

Les syndicats peuvent peser sur les décisions

Même si le référendum passe, le Conseil fédéral pourra toujours interdire des événements et fermer

des magasins. Et il sera toujours possible d’émettre des autorisations sous conditions, par exemple pour les personnes vaccinées ou avec un test négatif. Car c’est la loi sur les épidémies (LEp) qui fournit la base légale pour de telles décisions. Et nous ne votons pas sur cette loi le 13 juin. Il semble que cette pandémie soit bientôt surmontée. C’est ce que nous espérons toutes et tous, bien sûr.

Mais nous n’en avons aucune certitude. Or, avec la loi COVID-19, les syndicats ont la garantie qu’ils seront systématiquement consultés lorsque le Conseil fédéral adoptera des mesures ayant un impact sur le monde du travail. Cette disposition de la loi est primordiale du point de vue de l’USS. Car c’est justement grâce à l’implication précoce et au travail acharné des syndicats que des majorités ont pu être trouvées ces derniers mois pour d’importantes revendications syndicales – parfois même contre la résistance du Département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du SECO. C’est ça qui a fait que la Suisse traverse cette pandémie avec moins de casse que de nombreux autres pays.

Et c’est pour cela qu’il faut voter OUI le 13 juin à la loi COVID-19.

Gabriela Medici,
première secrétaire adjointe USS

Impressum

Comité de rédaction

Bureau du comité de section
Genève-La Côte

Rédacteur en chef

Antonio Fisco

Correction : M. S.

Mise en page : Claude Reymond

Délai rédactionnel :

17 septembre 2021

Editeur responsable

syndicom, section Genève-La Côte
Terreaux-du-Temple 6,
1201 Genève